



Applus⁺

CODE D'ÉTHIQUE

01			
Introduction et définitions	03		
1.1. Introduction.....	04		
1.2. Définitions.....	05		
02			
Principes fondamentaux d'Applus+	06		
03			
Code d'éthique d'Applus+	09		
3.1. Quel est l'objectif du Code ?.....	10		
3.2. Qui doit se conformer au Code ?.....	11		
3.3. Comité ESG et Chief Compliance Officer (CCO).....	12		
3.4. Communication et formation.....	13		
3.5. Actualisation du Code.....	13		
04			
Questions et signalement des problèmes	14		
05			
Règles de conduite	17		
5.1. Respect de la dignité sur le lieu de travail.....	18		
5.2. Promotion de la diversité, de l'inclusion et de l'égalité parmi nos collaborateurs.....	19		
5.3. Engagement en faveur des droits de l'homme et rejet du travail des enfants et de l'esclavage moderne	20		
5.4. Prévention des risques pour la santé et la sécurité et respect des droits des employés.....	21		
5.5. Protection des données et respect de la vie privée.....	22		
5.6. Traitement des informations confidentielles et cybersécurité.....	23		
5.7. Développement durable et protection de l'environnement	24		
5.8. Concurrence loyale et clients	25		
5.9. Lutte contre la corruption	26		
5.10. Prévention de fraude et autres irrégularités.....	28		
5.11. Responsabilité sociale, parrainage et dons.....	29		
5.12. Véracité des informations et tenue de registres	29		
5.13. Conformité avec les régulations d'entreprise et les sanctions économiques.....	30		
5.14. Intégrité dans nos services.....	31		
5.15. Conflits d'intérêts.....	31		
5.16. Utilisation des ressources d'Applus+.....	33		

**Notre Code d'éthique
repose sur l'intégrité
et le professionnalisme
de notre processus de
prise de décisions**



1.1. Introduction



Mike Smith

Président d'Applus+

Notre Code repose sur l'intégrité et le professionnalisme de notre processus de prise de décisions. Il énonce un ensemble de principes généraux qui doivent guider notre comportement au quotidien en tant que membres d'Applus+. En conséquence, ce Code établit un cadre qui dépasse le simple respect de la loi.

Nous mesurons tous l'importance d'agir avec intégrité et responsabilité. L'intégrité nous aide à créer et préserver un environnement durable auquel nous sommes tous fiers d'appartenir. Elle renforce notre activité professionnelle. De plus, lorsque nous respectons les préceptes énoncés dans ce Code, notre conduite apporte également une contribution à la société au sens large.

La croissance de l'entreprise et le maintien de normes de haut niveau en ce qui concerne la gestion et le respect des règlements sont des éléments qui se renforcent mutuellement. Gagner la confiance du grand public s'obtient progressivement, au prix d'efforts constants.

Il nous incombe donc à tous de protéger la réputation du Groupe, ce qui suppose d'agir avec honnêteté et de traiter de manière juste et équitable l'ensemble de nos parties prenantes, qu'il s'agisse de collaborateurs internes et externes, de nos clients, de nos actionnaires, de nos partenaires et de nos fournisseurs.

Nous comptons sur votre soutien et votre engagement sans faille pour aider Applus+ à demeurer une entreprise d'avenir qui s'appuie sur ses valeurs fondamentales telles qu'elles sont énoncées dans le présent Code d'éthique.

Nous vous invitons instamment à lire attentivement ce Code d'éthique et à en devenir de fervents défenseurs. Nous vous remercions par avance pour votre contribution à sa mise en application au sein du Groupe.

Avec votre appui, Applus+ continuera de mériter la confiance dont nous bénéficions tous.



Joan Amigó

CEO d'Applus+

1.2. Définitions

Vous trouverez ci-dessous la définition de certains termes utilisés dans le Code :

1

Applus+ ou le Groupe désigne Applus Services, S.A. et toutes ses filiales et sociétés apparentées, y compris les coentreprises avec d'autres partenaires commerciaux, dont Applus+ Services, S.A. détient le contrôle directement ou indirectement.

2

CCO est l'acronyme de **Chief Compliance Officer**. En général, la responsabilité de la promotion et du suivi du respect du Code d'éthique du Groupe et des règlements internes sur lesquels il repose incombe au CCO.

3

Professionnels d'Applus+ désigne tous les employés et les autres personnes qui fournissent des services pour le compte d'Applus+, quel que soit le type de relation contractuelle que ces Professionnels entretiennent avec Applus+. Il s'agit donc des employés, des sous-traitants indépendants, des cadres, des responsables, des directeurs et des sous-traitants en externalisation des processus métier travaillant pour Applus+.

4

Tiers désigne, selon la définition qu'en donne la Global Anti-Corruption Procedure, toute personne morale ou physique externe à Applus+ autorisée à agir pour le compte d'Applus+, tels les agents et certains sous-traitants et consultants.

Nos lignes stratégiques, structurées selon le cadre ESG global, reposent sur nos principes d'intégrité, d'impartialité, d'indépendance et de responsabilité

Engagement d'Applus+ en faveur du développement durable

La qualité de nos services et la réussite de notre entreprise dépendent de nombreuses variables, notamment de l'équité et de l'honnêteté qui, chaque jour, caractérisent nos actes de **personnes socialement responsables**.

Nous croyons fermement aux valeurs **ESG (environnement, social et gouvernance d'entreprise)** dans un contexte où nos activités créent de la valeur au-delà de notre rendement financier en apportant des avantages directs et indirects à la société et en ayant un important effet positif sur l'environnement et sur les communautés locales au sein desquelles nous travaillons.

Applus+ s'engage à continuer à exercer une activité responsable et durable, à la fois dans la gestion de ses opérations (équipe Applus+, attentes des clients et des investisseurs) et dans la manière dont nous contribuons à la communauté au sens large et au monde qui nous entoure.

En tant que groupe mondial, nous sommes conscients que nos opérations peuvent s'étendre à plusieurs domaines sur différents sites et secteurs d'activité. Les « Bonnes pratiques commerciales » nous imposent d'agir ainsi et d'avoir conscience des risques liés à nos activités, en renforçant les pratiques commerciales durables et responsables.

Nous sommes fermement convaincus que toutes les **initiatives actuelles et futures conçues sous l'égide du cadre ESG contribueront à générer de la valeur à long terme pour nous** aussi bien que pour nos clients et parties prenantes dans leur ensemble.

Nos lignes stratégiques, structurées selon le cadre ESG global, reposent sur nos principes d'**INTÉGRITÉ, DE TRANSPARENCE, D'IMPARTIALITÉ, D'INDÉPENDANCE ET DE RESPONSABILITÉ** pour promouvoir la gestion ESG dans l'ensemble de l'organisation et renforcer notre engagement.

Nous y accordons la plus grande valeur afin de développer notre entreprise et de créer une valeur durable pour toutes nos parties prenantes.



Notre **engagement en matière de développement durable** s'exprime au travers d'objectifs spécifiques soutenus et déployés par une série d'activités structurées en fonction des cinq piliers énoncés ci-dessous, lesquels soutiennent la valeur de notre réputation et de nos opérations et sont conformes aux **objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies**.



Intégrité : Nous estimons qu'il faut agir avec honnêteté dans toutes les relations, dans le strict respect de toutes les lois en vigueur, et nous encourageons cette façon de faire. Applus+ respecte la dignité de chacun et se soucie du bien-être et de la sécurité d'autrui.



Transparence : Le respect mutuel, le dialogue et la transparence sont les fondements de nos relations. Les relations avec les autorités, les entités réglementaires et les organismes publics doivent s'inscrire dans le respect des principes de coopération, d'honnêteté et d'ouverture.



Impartialité et indépendance : Nous travaillons en toute liberté, objectivité et autonomie et nous nous gardons de toute forme de corruption ou de tout conflit d'intérêts susceptible d'influencer notre prise de décisions.



Responsabilité : Nous veillons à ce que nos employés et partenaires disposent d'un environnement de travail sûr et sain dans lequel ils peuvent mener à bien leurs activités, qui est également respectueux de l'environnement et des communautés au sein desquelles nous intervenons.

Par essence, chez Applus+, **notre objectif est de proposer des services en toute intégrité, indépendance et impartialité et de dépasser les attentes de ceux qui font confiance à nos produits et services de manière responsable.**

Les règles du Code d'éthique correspondent aux normes minimales de comportement éthique au sein d'Applus+ qui s'appliquent à tous les pays, entreprises et systèmes juridiques

3.1. Quel est l'objectif du Code ?

Le **Code d'éthique** est un ensemble de règles à caractère contraignant qui définit les attentes en termes de comportement et précise les principes qui doivent guider la conduite d'Applus+ et de tous ses Professionnels dans l'exercice de leurs fonctions et dans leurs relations commerciales et professionnelles.

Tous les Professionnels d'Applus+ sont tenus de se conformer à la conduite présentée dans ce Code.

Notre code éthique est la pierre angulaire du système de gestion de conformité d'Applus+ (CMS). Les règles du Code d'éthique correspondent aux normes minimales de comportement éthique au sein d'Applus+ qui s'appliquent à tous les pays, entreprises et systèmes juridiques. Ce Code, tout comme ses règlements d'application, témoigne de **l'engagement ferme d'Applus+ en faveur d'une bonne responsabilité en matière d'ESG.**

Ce Code d'éthique ne répond peut-être pas à chaque situation et dilemme éthique que nous rencontrons sur notre lieu de travail. **Chacun de nous doit s'assurer qu'il comprend bien les politiques et procédures d'Applus+ et veiller à agir avec intégrité et bon sens, en respectant les principes fondamentaux d'Applus+ dans tous les aspects de son travail.**

En cas de doute, Applus+ met à la disposition de tous ceux qui doivent respecter le Code, ainsi qu'à nos clients, fournisseurs et partenaires commerciaux, le **[Canal de Communication Ethics & Compliance \(E&C\)](#)** décrit dans la section 4 de ce Code.



3.2. Qui doit se conformer au Code ?

Tous les Professionnels d'Applus+ ont l'obligation de connaître et de respecter le Code, quels que soient leur position hiérarchique, le lieu où ils se trouvent ou la société du Groupe à laquelle ils fournissent des services. **Chaque Professionnel d'Applus+ sans exception doit expressément s'engager à respecter le Code.** C'est pourquoi Applus+ fournit à chacun un accès au Code ainsi qu'une formation spécifique en la matière. Le fait de ne pas lire notre Code, de ne pas suivre les formations sur la conformité ou de ne pas signer les accusés de réception associés n'exonère pas les Professionnels d'Applus+ de leur obligation d'observer le Code.

Le respect du Code et la conformité à ses exigences, ainsi que l'engagement envers les valeurs d'Applus+ doivent être pris en compte chaque fois qu'une promotion au sein d'Applus+ est envisagée.

Aucune violation du Code n'est justifiée. Aucun Professionnel d'Applus+ ne peut justifier d'une conduite qui enfreindrait les dispositions du Code d'éthique en faisant valoir que cela lui a été ordonné par un supérieur ou que ledit supérieur avait connaissance de ce comportement. En outre, dans de tels cas, le **Professionnel d'Applus+ doit le signaler via le Canal de Communication E&C.**

Le succès du Code dépend de l'engagement de chacun d'entre nous, mais le strict respect des dispositions énoncées dans ce Code incombe tout particulièrement aux membres de la direction et aux cadres.

La procédure de recrutement et de sélection des directeurs et des cadres s'appuie sur le mérite, les compétences et l'engagement à observer les valeurs du Code. Le degré d'exécution des obligations énoncées plus haut est pris en compte tant pour l'évaluation de leurs résultats que pour les décisions relatives aux promotions, ainsi que pour la détermination de leur rémunération.

Nous attendons de nos clients, partenaires commerciaux et fournisseurs qu'ils fassent preuve de professionnalisme et d'honnêteté et qu'ils adhèrent à nos principes fondamentaux. Pour atteindre cet objectif, Applus+ s'efforce de promouvoir parmi eux des pratiques conformes à notre Code d'éthique. Conformément à la Global Anti-Corruption Procedure, les Tiers doivent prendre l'engagement de respecter notre Code.

Applus + exige de tous ses directeurs et responsables qu'ils :

- **Encouragent une culture de l'éthique et de la conformité** dans leur travail quotidien ;
- **Sensibilisent au Code et en promeuvent le strict respect ;**
- **Prendent les mesures adéquates pour veiller** à ce que les personnes sous leur autorité respectent le Code ;

➤ **Sélectionnent et promeuvent leurs employés et collaborateurs en fonction**, entre autres critères pertinents, de leur **intégrité**, de leur **qualification** et de leur **performance professionnelle ;**

➤ **Demandent conseil au CCO en cas de doutes** sur l'application ou l'interprétation du Code ;

➤ **Signalent rapidement toute violation avérée ou présumée du Code**, y compris les violations que d'autres leur ont signalées.

3.3. Comité ESG et Chief Compliance Officer (CCO)

Le Conseil d'administration d'Applus+ a confié au Comité ESG la promotion de la mise en œuvre de la [Politique du Groupe en matière d'ESG](#) et, en particulier, de la gestion **des questions d'ESG et de la responsabilité, de l'éthique et de la transparence en matière d'ESG**.

Le CCO, sous la direction et la supervision du Comité ESG, doit prendre les mesures nécessaires pour promouvoir le Code d'éthique et s'assurer de son respect par tous les Professionnels d'Applus+.

Le CCO est donc chargé de :



Diffuser le contenu du Code, concevoir et dispenser la **formation sur la conformité** requise ;



Promouvoir et coordonner l'application du Code d'éthique par les différentes sociétés du Groupe ;



Améliorer et favoriser la validation des politiques et procédures internes, selon les besoins, aux fins d'**une mise en œuvre efficace de nos valeurs** ;



Recevoir et traiter les questions et les plaintes relatives au Code, et signaler les éventuelles irrégularités ;



Enquêter en cas de violation présumée du Code et participer à l'élaboration des mesures correspondantes, disciplinaires et autres ;



Procéder aux **évaluations des risques** nécessaires pour déterminer s'il faut actualiser le Code ;



Superviser le respect du Code et veiller à sa bonne mise en œuvre, sans préjudice des obligations du Service d'audit interne et, le cas échéant, avec l'aide de ce dernier.

Chaque année, le CCO rédigera et soumettra au **Comité ESG** un **rapport annuel sur toutes les actions menées en conformité avec les obligations susmentionnées** afin d'évaluer le niveau de conformité au Code d'éthique.

3.4. Communication et formation



Applus+ remet aux Professionnels d'Applus+ et aux Tiers un exemplaire du présent Code à leur entrée en fonction ou au commencement de la relation commerciale avec eux. À cette occasion, les Professionnels d'Applus+ et les Tiers s'engagent expressément à respecter le Code.

Le CCO est chargé de favoriser la diffusion **du contenu du Code d'éthique auprès des Professionnels d'Applus+, de ses clients, fournisseurs et partenaires commerciaux.** À cet égard, le CCO doit mettre au point et tenir à jour un plan de formation et de communication interne pour améliorer la connaissance du Code parmi les Professionnels d'Applus+.

Tous les Professionnels d'Applus+ ont l'**obligation expresse** de suivre une formation régulière sur le Code et, le cas échéant, sur les règles qui le définissent.

3.5. Actualisation du Code

Le Code d'éthique doit être périodiquement revu et actualisé. Le **Comité ESG, le Service d'audit interne et le CCO** peuvent faire des propositions d'amélioration du Code d'éthique. Toute révision du Code d'éthique nécessite l'autorisation du Comité ESG et du Conseil d'administration.





Il est de la responsabilité de chacun de nous de faire vivre les valeurs d'Applus+ et de les protéger contre tout comportement contraire à l'éthique

Il est de la responsabilité de chacun de nous de **faire vivre les valeurs d'Applus+ et de les protéger contre tout comportement contraire à l'éthique**. Il est donc essentiel que nous nous sentions libres de poser des questions ou de faire part de nos préoccupations si nous ne savons pas comment agir ou si quelque chose ne nous semble pas normal.

Poser des questions

Si vous avez des doutes sur le présent Code d'éthique, vous pouvez demander **conseil à votre supérieur ou au Service de la conformité d'Applus+**. En outre, le **Canal de Communication Ethics & Compliance (E&C)** d'Applus+ est mis à la disposition de tous les Professionnels d'Applus+, ainsi qu'à celle de nos clients, fournisseurs et partenaires commerciaux. Il permet de faire part d'éventuels doutes et questions concernant l'interprétation ou l'application du Code d'éthique.

Toutes les questions sont les bienvenues et seront traitées dans les plus brefs délais et avec attention.

Le CCO est chargé de gérer le Canal E&C et de rediriger les interrogations sans lien avec le Code vers la personne appropriée.

Comment y accéder ?

Les communications avec le **Canal de communication E&C** peuvent être envoyées en remplissant le formulaire électronique disponible sur le Global Intranet d'Applus+ ainsi que dans la section suivante du **site Web d'Applus+**.



Signalement des préoccupations

Tous les Professionnels d'Applus+, ainsi que les Tiers, doivent signaler toute indication ou suspicion raisonnable d'un acte ou d'une omission en violation des règles énoncées dans le présent Code par le biais du **Canal de Communication Ethics & Compliance (E&C)**. La procédure de signalements n'est pas une option facultative. Si vous suspectez **une violation du Code, des règlements internes d'Applus+ ou de la loi, vous devez le signaler dans les plus brefs délais.**

Dans le cas où la plainte est liée de quelque manière que ce soit au CCO ou au service de conformité du groupe, elle peut être directement signalée au conseiller juridique général, qui respectera les règles énoncées ci-dessous.

Conformément à la **Politique d'Applus+ sur le système du canal de communication Ethics & Compliance et sur la protection du déclarant**, le CCO est chargé de gérer le Canal de Communication E&C et, par conséquent, de traiter toutes plaintes déposées par ce biais. Le CCO pilotera et coordonnera donc toutes les enquêtes et tous les Professionnels d'Applus+ devront suivre les instructions du CCO à cet égard.

Le présent Code et les politiques afférentes ne constituent pas seulement un ensemble de « bonnes pratiques » ou de recommandations. Il est obligatoire de s'y conformer. Par conséquent, toute infraction peut entraîner la mise en place de mesures disciplinaires pouvant aller, selon le cas, jusqu'à la cessation de la relation professionnelle, conformément aux lois et pratiques en vigueur.

Toutes les communications doivent être faites de bonne foi et reposées sur des motifs raisonnables. Les motifs raisonnables font référence à des faits ou indications à partir desquels on peut raisonnablement conclure qu'un acte ou une omission en violation des règles de ce Code s'est produit.

Pour préserver la sécurité de l'auteur signalant une violation et lui assurer une protection maximale, Applus+ s'engage à :

- Prévenir toutes les formes de harcèlement ou de représailles à l'encontre de l'auteur d'un signalement (ou des personnes liées à l'auteur de ce signalement), à enquêter à leur sujet et à agir à leur encontre ;
- Se conformer aux lois et politiques internes relatives à la protection des données et du travail en vigueur.
- Garantir la confidentialité et/ou l'anonymat du lanceur d'alerte tout au long de l'enquête



**Nos règles de conduite
découlent des principes
fondamentaux d'Applus+**

Applus⁺

Applus⁺

Les **règles de conduite** qui découlent des principes fondamentaux d'Aplusplus sont énoncées dans cette section du Code.

5.1. Respect de la dignité sur le lieu de travail

L'engagement d'Aplusplus en faveur des valeurs énoncées dans ce Code n'a de sens que s'il se reflète dans une relation de travail fondée sur le **respect de la dignité de chaque employé**. La relation de travail doit être exempte de tout abus de pouvoir et de toute conduite susceptible d'offenser sérieusement autrui.

Aplusplus exerce ses activités dans différentes cultures aux coutumes diverses que nous devons connaître et respecter, **en agissant de manière respectueuse et selon les différentes normes sociales**.

Notre **Politique relative à la Lutte contre les Discriminations** est axée sur la prévention de toute forme de discrimination dans le cadre des décisions d'embauche, des promotions professionnelles, de l'organisation du lieu de travail ou de l'application des mesures disciplinaires.

Aplusplus s'oppose à toutes les formes de discrimination illégale ou déloyale.

L'intimidation et le harcèlement sur le lieu de travail, y compris le harcèlement sexuel, sont des comportements intolérables qui doivent être signalés par tous.

5.2. Promotion de la diversité, de l'inclusion et de l'égalité parmi nos collaborateurs

Applus+ est un fervent partisan des environnements de travail favorisant l'inclusion et la diversité dans lesquels chacun peut évoluer tant sur le plan personnel que professionnel. **Chaque individu est unique et nous voulons que chacun puisse donner le meilleur de lui-même** afin de garantir que nos effectifs s'épanouissent et conservent leur diversité en termes de cultures, de genre, de génération, d'aptitudes et d'autres capacités, car Applus+ accorde de la valeur aux différences.

La diversité nous rend plus forts en tant qu'entreprise et nous aide à proposer un environnement de travail meilleur et plus inclusif. Nous devons tous veiller à favoriser et encourager un environnement de travail diversifié et à y contribuer.

La diversité a un impact important sur notre performance, nos valeurs et notre environnement de travail axé sur l'équipe.

Applus+ soutient fièrement sa [Politique relative à la Diversité et à l'Égalité](#) qui vise à promouvoir des principes de diversité et d'égalité pour bâtir ensemble un lieu de travail plus favorable. Applus+ s'engage également dans plusieurs projets qui encouragent **la diversité, l'inclusion et l'égalité** dans toutes les entreprises du Groupe Applus+.



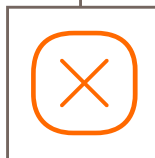
5.3. Engagement en faveur des droits de l'homme et rejet du travail des enfants et de l'esclavage moderne

Dans le cadre de son engagement en faveur des *dix principes du Pacte mondial des Nations Unies*, Applus+ soutient et respecte la protection des droits de l'homme tels qu'ils ont été proclamés à l'échelle internationale et contribue à prévenir et faire cesser les possibles abus de ces droits.



United Nations
Global Compact

En ce qui concerne le travail des enfants, Applus+ estime que **l'exploitation des enfants est abominable et totalement contraire à ses convictions** en tant qu'entreprise, lesquelles sont ancrées dans l'idée que chacun doit pouvoir bénéficier de tous les droits fondamentaux de l'homme, notamment l'accès à l'éducation. Par conséquent, nos bureaux sont tous tenus de se conformer à la législation locale relative à l'âge minimum de travail/de fin de scolarisation. Toute non-conformité à cette règle sera traitée sans délai par les équipes dirigeantes à tous les échelons.



Applus+ condamne les actes d'esclavage et de traite des personnes, de même que toute perception de tels agissements. **Le travail forcé ou obligatoire est strictement interdit.** Les employés ne doivent pas être forcés à travailler de manière involontaire et contrainte.

Ces aspects ne doivent pas être confondus avec **les programmes d'expérience professionnelle, de stage ou d'apprentissage conçus pour offrir à des jeunes une précieuse expérience.** Ces programmes doivent être mis en place dans un cadre formel afin de garantir le bien-être des personnes concernées.



L'esclavage moderne est un crime et une violation des droits fondamentaux de l'homme. Toutes les formes d'esclavage moderne ont en commun la privation de la liberté d'une personne par une autre dans le but de l'exploiter à des fins personnelles ou commerciales. Applus+ s'engage à soutenir l'élimination de toutes les formes d'esclavage moderne et à respecter pleinement ses obligations en vertu de toutes les exigences législatives pertinentes.

5.4. Prévention des risques pour la santé et la sécurité et respect des droits des employés

L'établissement d'un environnement de travail sain et respectant la dignité des employés impose de **respecter les droits des employés**. Notre Groupe respecte les normes internationales édictées par l'Organisation internationale du travail partout où il exerce ses activités. **Applus+ reconnaît la liberté d'association** ; en d'autres termes, toutes les personnes au sein de notre organisation ont le droit d'adhérer librement à un syndicat et de bénéficier des conventions collectives.

Les Politiques relatives à la Santé et la Sécurité au Travail d'Applus+ préviennent les risques et favorisent la santé et la sécurité au travail.

Applus+ se soucie de la santé, de la sécurité et du bien-être de ses Professionnels et les protège. Tous les Professionnels d'Applus+ ont un droit de remise en question et le pouvoir de cesser leur travail chaque fois qu'ils ont des inquiétudes quant à la sécurité. En retour, **tous les Professionnels d'Applus+ sont tenus de connaître et de respecter les Politiques et procédures relatives à la Santé et à la Sécurité du Groupe** et d'assurer leur propre sécurité et celle de toutes les personnes susceptibles d'être affectées par leurs activités.



5.5. Protection des données et respect de la vie privée

Aujourd'hui, la gestion d'une entreprise impose d'assurer la protection des données à caractère personnel dans le contexte d'un **large éventail d'opérations commerciales quotidiennes** qui reposent sur diverses activités de traitement des données. Partant de ces considérations, Applus+ s'efforcera toujours **de protéger les individus et leurs droits fondamentaux respectifs**.

Bien que la législation relative à la protection des données varie selon les différents pays dans lesquels nous intervenons, tous les Professionnels d'Applus+ doivent respecter les règles de base suivantes :



➤ **L'accès à tout dossier d'un Professionnel d'Applus+ est restreint**, conformément à la Politique relative à l'utilisation des ressources informatiques du Groupe.



➤ Les données à caractère personnel ne peuvent être recueillies et archivées que dans la mesure où cela est nécessaire pour répondre à un **intérêt commercial légitime**. Ces informations ne peuvent être utilisées qu'aux fins pour lesquelles elles ont été recueillies.



➤ Les données à caractère personnel de tout Professionnel d'Applus+ peuvent être consultées dans le cadre d'une enquête **lorsqu'il existe des motifs raisonnables de soupçonner que ledit Professionnel a enfreint le Code**, en vertu des lois et politiques internes en vigueur.



➤ Conformément aux politiques internes, les données à caractère personnel traitées par la Société peuvent être divulguées ou transmises à des tiers, entre autres, **pour se conformer aux obligations légales auxquelles Applus+ est soumise**, lorsque cela est nécessaire pour l'exécution d'un contrat ou aux fins d'intérêts légitimes poursuivis par Applus+ ou par un tiers, sous réserve que lesdits intérêts ne prévalent pas sur les intérêts, droits ou libertés fondamentaux de la personne concernée. Applus+ peut également communiquer les données à caractère personnel en sa possession si une autorité compétente le lui demande ou dans la mesure où la personne concernée a consenti à une telle divulgation.

Toute indication ou suspicion raisonnable d'une fuite ou d'une violation (délibérée ou involontaire) d'informations à caractère personnel ou confidentielles, ou de l'utilisation personnelle de telles informations, doit être immédiatement signalée par les personnes qui en ont connaissance via le [Canal de Communication Ethics & Compliance \(E&C\)](#).

5.6. Traitement des informations confidentielles et cybersécurité

Tous les Professionnels d'Applus+ doivent traiter comme strictement confidentielles toutes les informations réservées auxquelles ils ont accès en raison de leur activité professionnelle au sein d'Applus+. En raison de notre activité, **nous avons accès aux informations sensibles de fournisseurs et de clients que nous devons protéger et traiter en conséquence**. Cela inclut l'obligation de ne pas divulguer d'informations confidentielles sans respecter les conditions applicables et de ne pas en faire un usage inapproprié. Cette obligation de confidentialité demeurera en vigueur après la fin du contrat de travail ou de la relation contractuelle, le cas échéant.

En outre, les Professionnels d'Applus+ doivent éviter de tirer personnellement parti d'une occasion dont ils ont eu connaissance du fait de leur accès à des informations confidentielles dans le cadre de leur travail. [La Politique relative à la Sécurité de l'Information d'Applus+](#) précise ces obligations plus en détail.

Toute information confidentielle ou non publique de sociétés cotées, dont Applus+, ne peut pas être utilisée pour effectuer (ou recommander à un tiers d'effectuer), directement ou indirectement, tout type d'opération sur les actions, les instruments financiers dérivés ou tout autre titre de ces sociétés. **Règlements internes relatifs à la conduite sur les marchés de valeurs mobilières définis pour les règles qui s'appliquent à certains Professionnels d'Applus+.**

Les cybermenaces et les risques liés à la cybersécurité sont devenus plus graves et plus complexes, car les pirates font appel à des méthodes plus sophistiquées pour obtenir un accès illicite aux systèmes et aux données des organisations. Nous devons donc tous impérativement demeurer vigilants face à ces menaces. Pour protéger les informations personnelles et confidentielles, ainsi que notre savoir-faire, **Applus+ prend toutes les mesures raisonnables** afin d'empêcher tout accès non autorisé ou toute divulgation ou utilisation abusive, dans toutes ses activités commerciales et dans toutes les formes de communication.

Nous avons tous une responsabilité en matière de cybersécurité et nous devons prendre le temps de comprendre ce qu'il convient de faire pour protéger nos réseaux, nos systèmes, nos dispositifs et les informations que nous utilisons au quotidien.

Applus+ dispose d'équipes dédiées à la réponse aux différents types d'incidents. Elle a mis en place des plans et des procédures pour assurer la continuité de fonctionnement de l'entreprise et permettre à nos équipes de reprendre leurs activités avec efficacité après une cyberattaque. Il s'agit là d'un élément clé de la protection des données d'Applus+ et de ses clients, qui contribue également à garantir des niveaux de service client particulièrement élevés.

Les informations confidentielles peuvent inclure :

les secrets professionnels ou commerciaux d'Applus+ ou de tiers, tels que les politiques de tarification, les projets de recherche, la base de données clients, les informations comptables ou financières, le savoir-faire, les plans de développement commercial ou tout document marqué « confidentiel ».

5.7. Développement durable et protection de l'environnement

Notre Société s'engage en faveur du **DÉVELOPPEMENT DURABLE**, considéré comme la capacité à répondre à nos propres besoins sans compromettre celle des générations futures à répondre à leurs propres besoins.

L'**ENGAGEMENT ENVIRONNEMENTAL** du Groupe repose sur la prévention et la **réduction maximale de l'impact potentiel de nos opérations sur le changement climatique et sur l'environnement**, ainsi que sur les services que nous fournissons pour réduire ou atténuer l'impact de nos clients.

Dans le cadre de nos propres activités, nous nous engageons à minimiser notre impact sur l'environnement en réduisant la consommation d'énergie sur nos sites, en utilisant des énergies provenant de sources renouvelables, en mettant en œuvre des pratiques de gestion des déchets « écologiques » et en exploitant des systèmes de gestion de la qualité et de l'environnement.



5.8. Concurrence loyale et clients

Tout type d'entente illégale avec nos concurrents est strictement interdit. Il convient d'être toujours très prudents lors des échanges avec des concurrents.

Nous sommes convaincus que la corruption a un effet négatif non seulement sur l'entreprise elle-même, mais également sur tous ses membres et sur la société dans son ensemble. Il en résulte également une perte d'efficacité et de crédibilité. Notre entreprise adopte une politique de tolérance zéro en matière de corruption.

Si vous avez des questions sur la lutte contre la corruption, veuillez contacter immédiatement le CCO via le Canal de Communication Ethics & Compliance (E&C).

Chez Applus+, nous sommes convaincus que l'innovation et la conformité **aux lois antitrust et aux lois relatives à la concurrence déloyale sont les socles de la croissance économique**. C'est pourquoi tout ce qui suit est rigoureusement interdit :

- Tout accord illégal en vue de se **partager des marchés, de fixer des prix ou de manipuler les procédures d'appel d'offres** dans le secteur public ou privé ;
- L'**utilisation incorrecte et/ou la divulgation de secrets commerciaux, d'informations confidentielles ou de droits de propriété intellectuelle** (marques commerciales, droits d'auteur et brevets, par exemple) appartenant à des tiers ;
- La diffusion d'offres ou de publicités contenant des **informations inexactes** ou potentiellement trompeuses ou mensongères pour les clients.

Notre [Politique relative à la Concurrence](#) contient des informations sur les lois relatives à la concurrence et des conseils destinés à nos employés afin qu'ils identifient les situations sensibles et la manière dont les lois en vigueur peuvent affecter leur comportement lorsqu'ils traitent avec des concurrents ou entretiennent des relations avec eux.



5.9. Lutte contre la corruption

Applus+ respecte les **lois nationales et internationales relatives à la prévention de la corruption** dans tous les pays où la société est implantée.

Les Professionnels d'Applus+ et les Tiers ont donc le devoir de s'abstenir de tout acte de corruption. Applus+ a mis en place une [Politique et Procédure Globale de Lutte contre la Corruption](#) dans tous les pays où elle exerce des activités.

Cet ensemble de politique et de procédure proscrit les activités suivantes :

- 1 Promettre ou donner quoi que ce soit de valeur à des fonctionnaires ou à des employés d'autres entreprises afin d'obtenir un **traitement ou un avantage injustifié** ;
- 2 Donner quoi que ce soit de valeur à des fonctionnaires ou à des employés d'autres entreprises **au-delà des limites précises définies par notre politique** ou sans observer la Global Anti-Corruption Procedure ;
- 3 **Solliciter ou accepter** quoi que ce soit de valeur auprès/de la part d'une autre entreprise **afin d'accorder un avantage injustifié** à ladite entreprise ou à un tiers ;
- 4 Utiliser une relation personnelle avec un **fonctionnaire, un membre de sa famille ou un membre officiel ou important d'un parti politique** de manière inappropriée afin d'obtenir un traitement de faveur ou un avantage injustifié pour Applus+ ;
- 5 Établir une relation commerciale avec des Tiers agissant pour le compte d'Applus+ **sans vérifier au préalable leur intégrité professionnelle et leur aptitude à se conformer à notre Politique de Lutte contre la Corruption** ;
- 6 Effectuer des paiements à des fonctionnaires, autres que les impôts, droits et redevances officiels, même si la législation locale l'autorise, **afin d'obtenir une autorisation ou pour accélérer ou faciliter des démarches administratives.**

Dans certains pays ou certaines régions du monde, Applus+ peut mettre en œuvre des politiques spécifiques pour lutter contre la corruption, lesquelles reprennent les dispositions de la politique générale.

Applus+ **déconseille** à ses Tiers et Professionnels de donner ou d'accepter des cadeaux ou des invitations pour le compte d'Applus+. **Donner ou accepter un cadeau ou une invitation doit être strictement conforme à la [Global Anti-Corruption Procedure](#).**

Sont considérés comme ayant une valeur :



Les espèces ou les
cartes cadeaux



Les cadeaux ;



Les invitations
à des événements
ou à des activités
de divertissement
(événements sportifs,
chasse, etc.) ;



La prise en
charge de
repas et de
frais de
déplacement ;



Des offres
d'emploi pour
des membres
de la famille
ou des amis
proches ;



L'annulation
d'une dette.

Avant de commencer toute activité de lobbying avec des parties prenantes, assurez-vous de consulter le département juridique, à moins que l'entreprise vous ait spécifiquement désigné pour agir de la sorte.

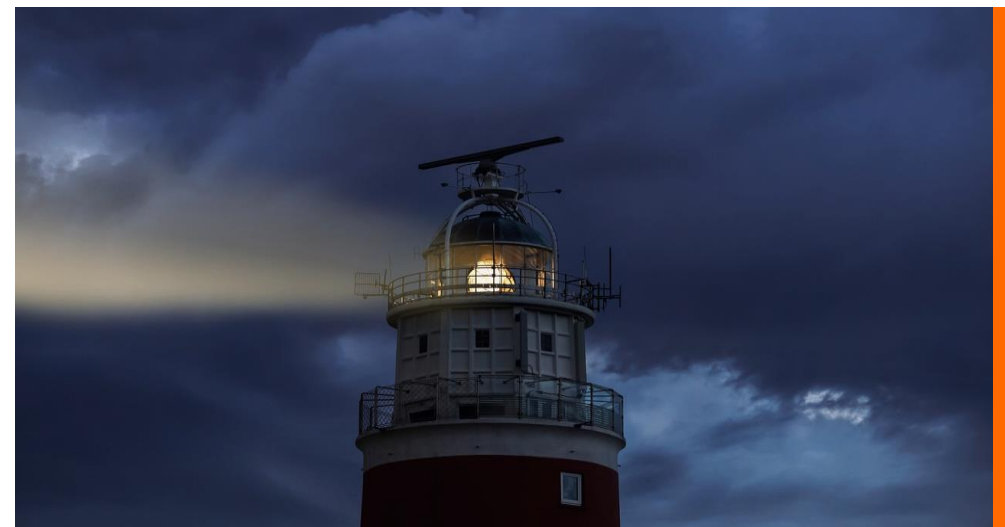
5.10. Prévention de fraude et autres irrégularités

La fraude s'entend comme **un acte perpétré utilisant des moyens de tromperie, avec l'intention d'obtenir un gain personnel ou corporatif.**

La fraude peut être commise de différentes manières et il n'existe pas de profil type. Elle peut être exécutée par un **individuel ou en collaboration avec d'autres personnes.** Elle peut être commise **en interne** par des professionnels d'Applus ou des tiers, ou **en externe** par des fournisseurs, des clients ou autres.

Quelques exemples d'actes frauduleux :

- La manipulation intentionnelle d'états financiers
- Le détournement de fonds (par ex. vol de liquide avant d'être enregistré dans les comptes de l'entreprise)
- Le détournement de fonds d'un client
- Des informations de vente ou de dépenses exagérées, trompeuses ou erronées
- La contrefaçon ou modification de documents (par ex. chèques ou autorisations)
- La vente d'informations sur les clients
- Aider ou inciter d'autres personnes à commettre une fraude



Applus+ a mis en place des politiques pour combattre la fraude, comme la [Politique contre le blanchiment d'argent](#) et la [Politique de note de frais de l'employé](#).

La fraude a des conséquences négatives pour chacun d'entre nous. Les départements Conformité, Audit interne et Contrôle interne travaillent en étroite collaboration dans l'identification, la prévention et la lutte contre différents types de fraude. Cependant, il est de la **responsabilité de chacun de rester vigilant face à toute activité inhabituelle, de surveiller de près toute transaction financière suspecte** et de **rendre compte de toute inquiétude** via le [Canal de communication Éthique et Conformité](#).

5.11. Responsabilité sociale, parrainage et dons

En tant qu'acteur socialement responsable, **Applus+ s'emploie à promouvoir la culture, les sciences et les arts au travers d'activités de parrainage et par des dons.** Chez Applus+, nous sommes totalement convaincus que nous avons le devoir de redonner à la collectivité.

Tout parrainage ou don doit avoir un motif légitime, être formalisé par écrit et approuvé conformément à la [Global Anti-Corruption Procedure](#).

Les contributions aux partis politiques ou aux syndicats pour le compte d'Applus+, où que ce soit dans le monde, sont strictement interdites.

5.12. Véracité des informations et tenue de registres

Il incombe à chacun de garantir l'intégrité, la fiabilité et l'exactitude des informations. **Nous devons nous assurer de l'exactitude et de la véracité des informations que nous fournissons** à nos actionnaires, aux marchés sur lesquels nos actions sont cotées et à leurs organismes de réglementation, ainsi qu'à toutes les administrations publiques.

En aucun cas, les Professionnels d'Applus+ ne doivent communiquer sciemment des informations inexactes.

Applus+ s'efforce également de transmettre à ses actionnaires des informations pertinentes, véritables et objectives sur l'évolution du Groupe. **Toutes les transactions financières d'Applus+ doivent être clairement et précisément documentées et enregistrées.**



5.13. Conformité avec les réglementations d'entreprise et les sanctions économiques

Applus+ Group intervient dans le monde entier, **satisfaisant les besoins de ses clients** comme faisant partie de sa **croissance et expansion continues**.

Applus+ reconnaît que ce processus est essentiel et pourrait impliquer une intervention dans des pays à haut risque ou une non-intervention dans certains pays ou certaines zones dans des conditions spécifiques.

Notre **présence internationale** nous exige de **comprendre et de respecter non seulement la législation locale**, mais aussi le **droit commercial des pays où nous intervenons**. **Applus+ s'engage entièrement à respecter la législation et la réglementation en vigueur en matière de commerce transfrontalier et aussi en matière de sanctions et de contrôles d'exportation.**

Avant d'entamer toute opération commerciale transfrontalière, veuillez vous référer à la [Politique d'Applus+ en matière de sanctions et de contrôle export/import](#).

Avant de commencer des opérations dans un nouveau pays, veuillez suivre les recommandations citées dans la [Politique globale d'Applus+ pour intervenir dans un nouveau pays](#).



5.14. Intégrité dans nos services

La prestation de nos services doit s'effectuer **avec professionnalisme, en toute indépendance et impartialité**, conformément aux méthodes, procédures, pratiques et politiques d'Applus+, ainsi que dans le respect des lois de chaque pays. Les recommandations, avis professionnels, données, résultats et, d'une manière générale, toute déclaration de faits, doivent être documentés avec soin, conformément aux politiques et protocoles internes.

Les rapports et certifications doivent inclure des résultats et conclusions objectifs et véridiques, ainsi que l'avis correspondant des professionnels concernés. **Dans le cadre de la prestation de ses services, Applus+ observe et évite strictement tout type de restriction ou de limitation légale en ce qui concerne les services que la société peut fournir, conformément à sa [Politique Globale relative aux Conflits d'Intérêts](#) et aux autres règlements internes qui s'appliquent.**

5.15. Conflits d'intérêts

Un conflit d'intérêts survient lorsque l'intérêt personnel d'un Professionnel d'Applus+ est ou peut être, directement ou indirectement, en contradiction avec l'intérêt du Groupe. **Le risque à éviter est que l'intérêt personnel qu'un Professionnel d'Applus+ peut trouver dans un scénario donné influe sur sa prise de décision pour le compte d'Applus+, laquelle devrait toujours avoir pour objectif le meilleur intérêt du Groupe.** Par conséquent, dans le cadre de la relation professionnelle avec Applus+, les Professionnels habilités à prendre des décisions ou à influencer sur la prise de décision doivent faire passer les intérêts du Groupe avant leurs intérêts personnels. Les Professionnels d'Applus+ ont un devoir de loyauté envers Applus+. En règle générale, **ils doivent empêcher, et éviter de se retrouver dans, une situation de conflit d'intérêts.**

Cela implique de prendre les mesures nécessaires pour éviter qu'un conflit d'intérêts ne se produise. Cependant, il n'est pas toujours possible d'éviter de tels conflits. Lorsqu'il n'est pas possible ou réalisable d'éviter un conflit d'intérêts, le Professionnel doit en informer son supérieur et/ou son équipe des ressources humaines afin que la situation puisse être traitée et que des mesures adéquates soient mises en place.

La Politique Globale relative aux Conflits d'Intérêts énonce plus en détail les règles relatives à ce qui constitue un conflit d'intérêts et la réponse appropriée à y apporter.



Ci-après figurent quelques exemples courants de situations présentant un conflit d'intérêts :



Recruter des membres de la famille ou des amis ;



Détenir des intérêts financiers dans des sociétés concurrentes d'Applus+ ou dans des sociétés qui sont des clients ou des fournisseurs du Groupe ;



Mener toute activité rémunérée liée au type de services qu'Applus+ peut fournir, en plus de la mission effectuée chez Applus+ ;



Fournir tout autre service à des clients d'Applus+ lorsque ces services ont été rendus possibles par la réalisation de précédentes missions réalisées par Applus+ pour ces clients ou lorsque lesdits services empêchent le Professionnel d'Applus+ de remplir ses fonctions chez Applus+ avec l'objectivité et l'impartialité requises, à moins qu'il n'y ait été dûment autorisé ;



Se servir de son emploi chez Applus+ afin d'obtenir, pour son bénéfice personnel, des opportunités commerciales ou professionnelles.

Certaines des conduites susmentionnées peuvent être autorisées conformément aux politiques internes en vigueur et à la Politique Globale relative aux Conflits d'Intérêts elle-même.

5.14. Utilisation des ressources d'Applus+

Conformément aux dispositions de la [Politique du Groupe relative à l'utilisation des ressources informatiques](#), les **comptes de messagerie électronique d'entreprise sont la propriété de la Société et ne sont donc pas adaptés à un usage privé**. Toute utilisation des comptes de messagerie électronique d'entreprise à des fins privées constitue une renonciation à la confidentialité de son contenu.

Les ressources informatiques (tels qu'ordinateurs de bureau, ordinateurs portables, tablettes, téléphones, accès à Internet et autres systèmes de communication) qu'Applus+ met à la disposition de ses Professionnels sont destinées à un usage professionnel et ne peuvent être utilisées à des fins personnelles que si cette utilisation n'interfère pas avec l'exercice des activités professionnelles. Dans tous les cas, **Applus+ se réserve le droit de contrôler l'utilisation de ces équipements informatiques, y compris les communications passées, toujours dans le respect de la loi en vigueur et/ou des politiques internes.**

Les Professionnels qui disposent d'un compte de messagerie électronique d'entreprise Applus+ doivent toujours utiliser ce compte dans leurs communications professionnelles pour le compte d'Applus+.

L'utilisation de fichiers et de logiciels externes menace notre sécurité et peut conduire à de graves sanctions pénales et civiles pour Applus+. Il est donc interdit de télécharger ou d'utiliser des logiciels non autorisés, de télécharger des contenus inappropriés ou d'effectuer toute action enfreignant des droits de propriété intellectuelle.

Les autres ressources d'Applus+ ne peuvent être utilisées que pour le développement de ses activités et, dans tous les cas, jamais à des fins personnelles. Tous les Professionnels d'Applus+ doivent prendre soin des ressources qui leur sont attribuées et éviter tout dommage, vol ou utilisation inappropriée de celles-ci.



Applus⁺

www.applus.com

Together
beyond
standards